



## Discours

Paris, le 12 septembre 2019  
Seul le prononcé fait foi

Le ministre de la Culture,

# Discours de Franck Riester, ministre de la Culture, prononcé à l'occasion du dîner de la Fête de l'Humanité, le jeudi 12 septembre 2019

Monsieur le Directeur, cher Patrick Le Hyaric,

Monsieur le Président de l'Alliance de la presse d'information générale, Monsieur le Ministre, cher Jean-Michel Baylet,

Monsieur le Président du Syndicat de la Presse Quotidienne Nationale, cher Marc Feuillée,

Monsieur le Président du Syndicat des éditeurs de la presse magazine, cher Alain Augé,

Monsieur le Président de la Fédération nationale de la presse spécialisée, cher Laurent Bérard-Quélin,

Monsieur le Président du Conseil supérieur des messageries de presse, cher Jean-Pierre Roger,

Monsieur le Président de l'Autorité de régulation des communications économiques et des postes, cher Sébastien Soriano,

Madame la Présidente de la Commission paritaire des publications et agences de presse, chère Laurence Franceschini,

Monsieur le Président de l'Agence France Presse, cher Fabrice Fries,

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Mesdames et Messieurs,

C'est un plaisir d'être pour la première fois ici, à vos côtés, pour ce traditionnel rendez-vous de rentrée.

Un plaisir, et une évidence, tant j'ai fait du soutien à la presse et de la défense de sa liberté l'une de mes priorités.

Il y a onze mois, au lendemain de ma prise de fonctions, c'est aux 100<sup>e</sup> anniversaire du Syndicat National des Journalistes que j'ai choisi de me rendre, pour mon premier déplacement en tant que ministre.

Plus récemment, deux des quatre lois que j'ai défendues au Parlement ont été consacrées à la presse.

La première, adoptée le 24 juillet, a abouti à la création d'un droit voisin pour les éditeurs et agences de presse.

La seconde modernise la loi Bichet sur la distribution de la presse. Elle devrait être promulguée très rapidement, la commission mixte paritaire ayant lieu le 24 septembre.

L'objectif de ces lois – sur lesquelles je reviendrai dans quelques instants –, c'est de donner à vos titres les moyens de nous informer.

C'est de garantir leur indépendance et celle de vos journalistes.

C'est de protéger le pluralisme : pluralisme des points de vue, des opinions, des publications.

C'est de permettre à la presse de remplir sa mission.

Celle de confronter, de recouper, de contextualiser l'information.

De vérifier, de décrypter, d'expliquer.

De permettre que le débat public soit fondé sur des faits attestés.

Cette mission est une mission noble.

Noble et plus que jamais vitale, à l'heure de l'abondance des contenus et des modes d'expression, à l'heure des réseaux sociaux et de la prolifération des infos.

Votre profession est vitale parce qu'il n'y a pas de démocratie sans une presse libre.

Si l'on est attaché à la démocratie, alors il faut se battre pour la presse.

Il faut se battre pour sa liberté.

Il ne suffit pas de le dire.

Il ne suffit pas de la défendre un jour sur deux, ou seulement quand ça nous arrange.

Il faut la défendre constamment, viscéralement, avec acharnement.

C'est ce que je me suis attaché à faire, depuis bientôt un an.

Et je continuerai.

Soutenir la presse, c'est défendre un cadre de régulation moderne et efficace.  
C'est s'assurer que tout le monde se bat à armes égales.

C'est protéger, sans empêcher l'innovation. En accompagnant l'adaptation aux nouveaux usages et aux nouveaux acteurs.

C'est ce que nous avons fait, avec le droit voisin pour les agences et éditeurs de presse.

La valeur que vous créez est aujourd'hui accaparée par les plateformes et les moteurs de recherche, qui réutilisent vos contenus sans les rémunérer, alors même qu'ils engendrent d'importants revenus publicitaires.

L'objectif du droit voisin, c'est de garantir un juste partage de la valeur.

De le rééquilibrer au profit des entreprises et agences de presse, mais également des journalistes.

De vous permettre de percevoir une rémunération pour chaque réutilisation de vos contenus.

Nous mettons ainsi fin au pillage organisé des contenus par ceux qui ne les produisent pas.

La France est le premier pays européen à transposer la directive droit d'auteur sur ce sujet.

Et nous pouvons en être fiers.

C'est la preuve que notre pays n'a pas une seconde à perdre pour protéger sa presse.

Si nous sommes les premiers, si nous pouvons aujourd'hui envoyer ce signe fort à l'Europe, c'est grâce à l'esprit constructif dont nous avons collectivement fait preuve.

La proposition de loi a été initiée par un Sénateur socialiste, David Assouline, puis inscrite par le groupe MoDem dans sa niche par le député Patrick Mignola.

Les deux chambres du Parlement ont su travailler de concert, avec le Gouvernement, au service de l'intérêt général.

Je tiens à les en remercier.

Les remercier pour leur pragmatisme.

Les remercier d'avoir su s'affranchir des appartenances partisans, d'avoir fait prévaloir l'intérêt général, au service du pluralisme.

Néanmoins, ce n'est pas tout à fait terminé.

Il nous reste à négocier une rémunération équitable de la part des acteurs du numérique.

Dans cette nouvelle étape, l'unité de la presse française sera décisive.

Car les plateformes auront tout intérêt à vous diviser.

Ce n'est pas une vue de l'esprit : c'est précisément ce qui s'est passé en Allemagne et en Espagne.

Ceux qui croient pouvoir partir à la négociation auprès d'elles en ordre dispersé se leurrent.

Ce serait une faute politique et une erreur stratégique.

Je ne peux pas imaginer qu'un tel aveuglement vienne réduire à néant les efforts déployés pendant des mois, d'abord pour obtenir la directive, puis pour la transposer en droit français.

Alors, je compte sur votre unité.

Je compte sur votre solidarité.

Et je compte sur votre esprit d'équipe, au service de l'intérêt général et de la défense du pluralisme.

Nous en aurons besoin.

Soutenir la régulation de la presse, c'est aussi ce que nous avons fait avec la réforme de la loi Bichet.

Beaucoup la pensaient impossible à mener.

Mais nous avons œuvré pour qu'un large consensus se dégage.

Je veux saluer les débats fructueux, et le travail mené en commissions et en séances, au Sénat puis à l'Assemblée nationale.

Les travaux parlementaires ont permis de clarifier, de préciser, et de rendre plus lisible le texte de loi initial.

Ainsi, le texte adopté en première lecture modernise en profondeur la distribution de la presse au numéro, sans casser les acquis du système actuel.

Il met en place un nouveau cadre de régulation, indépendant, cohérent et renforcé.

Il donne aux marchands de journaux plus de responsabilité pour choisir les titres qu'ils reçoivent, tout en préservant les fondamentaux.

L'information politique et générale garde un droit d'accès absolu au réseau de distribution

Les titres CPPAP sont distribués dans le cadre d'un assortiment, défini par accord interprofessionnel.

Pour les autres titres, l'avis du diffuseur permettra de mieux valoriser les titres les plus à même de rencontrer l'intérêt des lecteurs.

Il étend les principes fondamentaux de la loi Bichet aux kiosques et agrégateurs numériques.

Et enfin, il garantit la continuité de la distribution de la presse, en laissant aux deux principales messageries actuelles un temps d'adaptation suffisant avant l'arrivée éventuelle de nouvelles sociétés de distribution.

La possibilité pour l'ARCEP de délivrer des agréments à d'autres acteurs que les deux messageries actuelles ne pourra intervenir qu'après une phase de transition.

J'espère que la commission mixte paritaire, qui se tiendra le 24 septembre, sera conclusive, ce qui permettra une promulgation rapide de la loi.

Toutefois, j'en appelle à la responsabilité des acteurs :

Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi et le transfert de la régulation du secteur à l'ARCEP, la régulation actuelle doit continuer à jouer son rôle.

En ce qui concerne tout particulièrement la situation de Presstalis :

Depuis la procédure de conciliation homologuée en mars 2018 par le Tribunal de Commerce de Paris, la nouvelle direction a conduit un remarquable travail de redressement.

Michèle Benbunan a engagé une transformation majeure et sans précédent de la structure.

Je veux tout particulièrement rendre hommage à son énergie et à son engagement.

Ses efforts ne doivent pas avoir été vains. Ils doivent absolument être poursuivis.

Ils seront accompagnés par l'Etat, et ils doivent l'être par l'ensemble du secteur.

Le projet de loi de finances pour 2020 portera comme convenu le transfert pour la deuxième année consécutive des 9 millions d'euros du fonds stratégique vers l'aide à la modernisation de la presse quotidienne nationale, reversée à Presstalis, pour conforter sa situation à court terme. Parallèlement, la recherche de solutions pérennes aux difficultés de la messagerie se poursuit.

J'en appelle également à la responsabilité des éditeurs de presse. Ce système de distribution, c'est le vôtre. A vous d'assurer sa pérennité !

Soutenir la pérennité économique de la presse, c'est également ce que nous avons fait en préservant et en réformant le régime des annonces judiciaires et légales.

Au cours des travaux préparatoires à la loi PACTE, la légitimité des AJL était contestée.

Nous avons rappelé :

- Leur utilité pour la transparence de la vie économique locale ;
- Et leur importance pour de nombreux titres, et notamment pour les petits titres faisant vivre l'information locale dans les territoires ruraux.

Nous avons été entendus.

La réforme que nous avons préparée, présentée au Parlement par le ministre de l'Economie et des Finances Bruno Le Maire, permet de préserver 250 millions d'euros de chiffre d'affaires pour la presse, tout en modernisant de manière substantielle un dispositif dont les bases ont été posées en 1955.

Car la contrepartie de cette préservation des annonces judiciaires et légales (AJL), c'est leur modernisation.

Sur ce dossier, il était illusoire d'imaginer que le statu quo était possible.

Vous l'avez compris, et je m'en réjouis.

La réforme, menée en étroite concertation avec les acteurs, permettra à des services de presse en ligne de solliciter l'habilitation à publier des annonces légales.

Le décret d'application est en cours de préparation. Une mission IGAC / IGF est en cours sur les tarifs.

Une attention particulière sera donnée à la transition, afin que les différents acteurs aient un temps suffisant d'adaptation au nouveau contexte.

Autre sujet de régulation : l'adaptation des règles applicables à la publicité à la télévision dans le cadre de la réforme audiovisuelle.

En la matière, j'ai entendu les objections qui sont les vôtres.

Néanmoins, j'ai la conviction que les propositions qui ont été faites sont équilibrées et responsables. Elles permettent de moderniser les règles applicables sans aucun impact sur le volume publicitaire diffusé par les télévisions.

Elles font suite à une longue consultation.

Elles reposent sur une étude d'impact dont les résultats vous ont été présentés en juillet.

Je ne souhaite pas autoriser la publicité pour les offres promotionnelles du secteur de la distribution.

Cela déstabiliserait l'équilibre du marché publicitaire de la radio et de la presse.

En revanche, je souhaite autoriser, de manière très encadrée, la publicité segmentée à la télévision.

En plus d'être un véritable relais de croissance et de modernisation pour la télévision, cette ouverture n'affectera que très peu vos entreprises.

Elle doit permettre aux télévisions (comme presque partout ailleurs en Europe) de mieux faire face à la concurrence des acteurs du numérique, et de mieux financer la création audiovisuelle et cinématographique, qui sont des priorités au même titre que la défense du pluralisme. Nous avons besoin de champions nationaux.

Elle sera très encadrée : l'adresse du vendeur ne sera pas mentionnée, la durée sera limitée, les insertions ne pourront avoir lieu dans et autour des programmes jeunesse.

Par ailleurs, une étude d'impact sera réalisée a posteriori par le CSA.

Des ajustements pourront être décidés à l'issue de la consultation. Comme je l'ai dit, je suis toujours à l'écoute des acteurs.

Protéger la presse sans empêcher l'innovation, sans retarder les adaptations aux évolutions des attentes du lecteur : voilà ce qui guide l'action des pouvoirs publics sur le secteur depuis de nombreuses années.

C'est cette vision qui a permis la création du statut de service de presse en ligne il y a dix ans.

A l'occasion de ce dixième anniversaire, afin de faire un bilan de ce dispositif et de faire des propositions sur son éventuelle évolution, je vais confier à Laurence Franceschini, présidente de la CPPAP, une mission de réflexion sur ce sujet.

Je sais que certains acteurs souhaiteraient que le critère « du contenu utilisant essentiellement le mode écrit », qui sert à définir le service de presse en ligne par analogie avec la publication de presse, soit abandonné.

Une large concertation avec l'ensemble des acteurs permettra de faire émerger l'ensemble des demandes et de nous aider à adapter nos outils juridiques aux nouvelles attentes des lecteurs.

Les conclusions me seront remises à la fin de l'année.

En 10 ans, beaucoup de progrès ont été accomplis pour que les éléments principaux du régime économique de la presse bénéficient à plein aux services de presse en ligne:

- Accès au fonds stratégique du développement de la presse,
- TVA à taux super réduit,
- Création des aides à l'émergence,
- Soutien à l'actionnariat individuel (amendement Charb, etc.),

- Accès aux annonces judiciaires et légales à partir de l'année prochaine.

Ces progrès ne sont cependant pas complets dans le domaine des aides au pluralisme.

Des travaux sont en cours depuis plusieurs mois.

Le sujet est complexe techniquement et nécessite d'être parfaitement instruit.

J'ai demandé à mes équipes de me proposer d'ici la fin de l'année un dispositif susceptible de répondre à ce besoin qui pourrait être mis en œuvre rapidement.

Cependant, soutenir la presse, ce n'est pas seulement assurer sa pérennité économique.

C'est aussi garantir les conditions d'exercice de sa liberté.

Notamment :

- En protégeant la loi de 1881;
- Et en retissant le lien de confiance entre les Français et les médias.

Oui, défendre la liberté de la presse, c'est protéger la loi de 1881, garante de la liberté d'expression.

Les réseaux sociaux permettent d'en abuser.

C'est un fait.

Il est indéniable que nous devons apporter une réponse spécifique aux délits d'injure et de diffamation, lorsqu'ils sont réalisés sur internet.

C'est le sens de la proposition de loi de Laetitia Avia, adoptée cet été.

Mais est-ce qu'il faut pour autant sortir l'injure et la diffamation de la loi de 1881 et de son régime procédural spécifique ?

Le Gouvernement n'y est pas favorable.

Le Premier ministre a eu l'occasion de l'exprimer avec la plus grande clarté en réunissant, en juillet dernier, les représentants des éditeurs et des journalistes, pour réaffirmer son attachement profond à la défense de la liberté de la presse.

Davantage responsabiliser les plateformes numériques, renforcer leur devoir de coopération avec les pouvoirs publics : voilà une réponse satisfaisante.

Pas modifier la loi de 1881.

Cette loi, c'est un tout : elle proclame une liberté, elle organise un cadre procédural protecteur, elle permet la répression de ses abus.

C'est cet équilibre qui la fonde.



Cet équilibre, nous devons le préserver.

Défendre la liberté de la presse, permettre aux journalistes de pouvoir informer, c'est également s'assurer que les citoyens aient confiance dans leurs médias.

Or cette confiance n'a jamais été aussi faible.

Je l'ai déjà dit : je suis convaincu que la création d'un conseil de déontologie de l'information pourrait contribuer à inverser la tendance ; à retisser le lien de confiance entre les médias et les Français.

Une réflexion, légitime et utile, tant à la profession qu'à notre démocratie, a été conduite sur ce sujet par Emmanuel Hoog.

Je le vois parmi nous et je le salue !

Une telle instance existe déjà chez un certain nombre de nos voisins.

Sa création est recommandée par plusieurs organisations internationales, comme l'UNESCO ou l'OSCE.

Nos concitoyens y sont majoritairement favorables.

J'entends les réticences, parfois les critiques, d'une partie de la profession.

Ceux qui estiment que c'est une fausse piste ne peuvent en rester à une attitude attentiste. Ils doivent proposer.

Par ailleurs, je ne crois pas que l'Allemagne, la Suède, la Suisse ou la Grande-Bretagne – qui sont toutes dotées d'un tel conseil – soient des démocraties au rabais où la liberté de la presse serait menacée.

Je tiens également à rappeler avec la plus grande fermeté : une instance de déontologie ne peut pas être et ne sera pas un « Conseil de l'ordre ».

Elle n'aurait pas vocation à prononcer des sanctions – comme le Conseil de l'ordre des médecins par exemple – mais seulement à rendre des avis.

En outre, ce n'est pas à l'Etat de créer une telle instance, même s'il peut l'accompagner.

C'est à la profession, et à elle seule, de s'organiser.

Une démarche a été initiée par l'observatoire de la déontologie des journalistes : il faut s'en féliciter.

Je soutiens cette initiative.

Et j'espère qu'elle pourra déboucher sur la création d'un tel conseil dans les prochains mois.

Nous devons aussi regarder les autres initiatives des professionnels dans ce domaine, et les accompagner d'une manière ou d'une autre.

Je pense par exemple à la « Journalism trust initiative », dispositif d'autorégulation des médias lancé par RSF et ses partenaires, qui vise à lutter contre la désinformation en ligne.

Comme vous le savez, je suis toujours à l'écoute des professionnels et je suis prêt à soutenir les initiatives qui s'inscrivent dans les grands objectifs que j'ai rappelés.

Par la modernisation de la régulation et par la défense de la liberté de la presse, le Gouvernement soutient votre filière.

Cependant, celle-ci doit également faire face à un certain nombre de responsabilités.

Car si la presse a des droits, elle a aussi des devoirs.

Elle a, entre autres, une responsabilité environnementale.

La protection de l'environnement et le développement durable nous concernent tous.

Ce sont des préoccupations qui doivent irriguer et orienter toutes nos politiques publiques.

Le Gouvernement en fait sa priorité, et il est nécessaire que chacun prenne sa part dans la transition écologique.

Pour autant, les objectifs doivent être réalistes et tenir compte des réalités économiques de chaque secteur.

Concernant le vôtre, des décisions importantes devront être prises dans les prochaines semaines.

Je pense au projet de loi économie circulaire, qui prévoit à ce stade l'extinction de la possibilité pour les éditeurs de presse de contribuer en nature en 2023.

Vous nous avez transmis de nouvelles analyses juridiques, que nous avons partagées avec le Ministère de la Transition écologique et solidaire. Le point va être réexaminé. En tout état de cause, si cette lecture était confirmée, des mécanismes de substitution seraient à envisager.

Je pense aussi à une mesure réglementaire plus immédiate, relative à l'utilisation des huiles minérales dans les encres.

Vous savez que cette utilisation pose un grave problème de santé publique que nous ne pouvons pas ignorer.

Nous devons trouver des solutions alternatives.

Sur tous ces sujets, nous sommes à l'écoute de vos observations et de vos propositions.

Des échanges nourris ont eu lieu durant l'été entre mes services, ceux du Ministère de la Transition écologique et solidaire, et les équipes des organisations qui vous représentent.

Ils se poursuivront dans les prochaines semaines.

Je veillerai à ce que les décisions prises soient soutenables pour vos entreprises.

Soyez-en assurés.

La presse a également devoir d'exemplarité.

C'est l'objet des conventions-cadres.

Un quart d'entre elles sont d'ores et déjà signées.

La totalité devront l'être avant la fin de l'année.

Mes équipes redoublent d'efforts pour tenir, en lien avec vous, cet objectif.

Je ferai preuve d'une vigilance particulière concernant le photojournalisme.

Je reviens du festival Visa pour l'image, à Perpignan.

J'ai mesuré sur le terrain l'engagement sans faille des photojournalistes pour témoigner de la marche du monde.

Leur travail mérite notre respect et, je le dis très calmement et très fermement, les pratiques d'optimisation de trésorerie qui sont menées sur le dos des plus faibles sont inacceptables.

La Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes a mis en œuvre son pouvoir de sanction contre les titres qui ne respectaient pas les dispositions législatives sur les délais de paiement.

J'espère que la démarche que nous entreprenons mettra un terme aux pratiques illégales.

Je souhaite que le processus soit conclu prochainement.

Tout doit être signé avant la prochaine conférence des éditeurs ; le nom des signataires sera publié à cette occasion.

Mes équipes vont se rapprocher de vous dans les tout prochains jours pour finaliser les négociations et définir le calendrier de signature.

Mesdames et messieurs,

Je souhaite à présent vous dire un mot du budget 2020 des aides à la presse.

Il est stable, par rapport à celui de 2019.

Les montants précis seront annoncés au moment de la conférence de presse de présentation du projet de loi de finances 2020, le 25 septembre.

Dans le contexte budgétaire que nous connaissons, un contexte de forte tension sur les finances publiques, ce maintien des aides constitue un effort considérable.

- Les aides au pluralisme seront préservées.
- Les aides à la diffusion le seront également.

Après deux années de forte réduction sur l'aide au portage, nous avons fait le choix de conforter cette aide dans le projet de loi de finances pour 2020.

Plus généralement, sur le soutien au portage, je sais que vous avez formulé des demandes sur l'extension des mécanismes aujourd'hui applicables uniquement aux éditeurs aux réseaux de portage ; nous y travaillons avec le ministre de l'action et des comptes publics.

- Quant aux aides à la modernisation, elles seront confortées.

Pour ce qui est du plan de filière : j'aurai l'occasion de détailler avec le ministre de l'Economie et des Finances nos réponses à vos demandes.

Plusieurs d'entre elles ont déjà été prises en compte. Il s'agit notamment :

- De la création du droit voisin des éditeurs de presse,
- De la réforme de la loi Bichet,
- De l'ouverture facilitée de rayons « presse » sur le territoire,
- Ou des mécanismes de financement complétant le Fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP), je songe en particulier aux dispositifs de garantie et d'avances remboursables de l'IFCIC.

D'autres nécessiteront des compléments d'expertise comme par exemple :

- L'évolution des modalités de soutien à la distribution,
- L'assouplissement de certaines règles d'éligibilité au FSDP, et la situation particulière des titres outre-mer,
- Ou le plan de transformation du réseau des imprimeries,

Sur ce sujet, les données qui permettent de documenter la réalité du besoin nous ont été transmises récemment par vos équipes.

Nous allons poursuivre le travail ensemble au cours des prochaines semaines.

Soutenir la presse, c'est à la fois :

- Soutenir la filière dans son ensemble (c'est le sens du plan de filière),
- Soutenir les titres individuellement (c'est le sens des aides à la presse),
- Et soutenir les acteurs structurants qui œuvrent pour l'ensemble du secteur.

Investir dans ces grands acteurs systémiques leur bénéficie évidemment à eux...

Mais cela profite aussi à tous leurs clients – c'est-à-dire à vous.

Cela vaut pour la collecte de l'information, en amont de vos titres : c'est le soutien à l'AFP.

Cela vaut aussi pour la distribution de vos publications sur l'ensemble du territoire : c'est la question de la distribution postale.

Concernant l'Agence France presse, d'abord :

Le plan de transformation présenté par son Président Fabrice Fries – il est ici ce soir et je le salue – ce plan de transformation est indispensable.

En définissant l'image et la vidéo comme gisements de croissance prioritaires, il doit permettre à l'Agence, champion français de l'information, de se projeter vers l'avenir.

L'Etat soutient pleinement ce plan, par un financement exceptionnel de 17 millions d'euros sur deux ans.

Concernant le dossier postal, ensuite :

Le cadre tarifaire défini pour les années 2016-2020 a permis de garantir la distribution de la presse par le service postal.

Il importe aujourd'hui de préparer l'avenir.

Pour ce faire, je vais confier avec le ministre de l'Economie et des Finances Bruno Le Maire une mission à M. Emmanuel Giannesini, conseiller-maître à la Cour des comptes, et à un inspecteur général des finances, dont le nom vous sera bientôt communiqué, afin de proposer le cadre d'intervention des prochaines années.

L'impact pour la dépense publique devra rester maîtrisé.

Il devra prendre en compte la baisse des volumes et les équilibres économiques de l'opérateur postal.

Voilà, mesdames et messieurs, les messages que je voulais vous adresser ce soir.

Voilà l'action résolue que je mène, depuis bientôt un an, et que je continuerai à mener, pour protéger, pour soutenir, pour défendre, inlassablement, la presse et sa liberté.

Une liberté dont Victor Hugo disait qu'elle n'est « pas moins sacrée, pas moins essentielle que le suffrage universel. »

« Le jour où [...] on verrait la liberté de la presse s'amoinrir [...], ajoutait-il, ce serait [...] dans la civilisation tout entière l'effet d'un flambeau qui s'éteint ! »

Ce flambeau, nous ne le laisserons pas s'éteindre.

Vous pouvez en être assurés.

**Contact**

Ministère de la Culture  
Délégation à l'information et à la communication  
Service de presse : 01 40 15 83 31  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)  
@MinistereCC